

dans ces unions. On a comparé l'amour de la Patrie avec l'amour des parens ; ce dernier est plus fort : le premier a pourtant inspiré de plus grandes choses. Le lien d'un mariage légitime est respectable ; la Loi du divorce , autorisée chez les Romains , fut une espèce de monstre dans le Gouvernement civil & politique. « Le » célibat , continuë nôtre Auteur , détruit la » société ; on ne peut le regarder qu'avec pei- » ne. » Ce mot doit être tempéré par la Philosophie Chrétienne , qui préconise le célibat , qui le préfère à l'état du mariage.

La bonne éducation des enfans fait partie des devoirs de la société. Il semble d'abord que la tendresse des parens pour leurs enfans suffit pour les diriger dans les soins qu'ils doivent prendre d'eux : l'expérience a montré le contraire , & l'on s'en est reposé sur des étrangers , dont la profession à cet égard n'est ni assez honorée , ni assez recompensée.

Le bonheur de la société dépend des vertus : il y a une différence très-essentielle entre les vertus & les vices , entre ce qui est louable , & ce qui ne mérite que du mépris. Les hommes à la vérité font entrer l'amour d'eux-mêmes partout , ce mouvement est naturel ; sans lui , point de recherches du bien , point d'aversion pour le mal ; mais cet amour de nous-mêmes ne corrompt pas nos actions. « Il en est du plaisir que » donnent les vertus à ceux qui les pratiquent , » comme du goût qu'on trouve à manger ce » qui est bon. N'est-ce pas l'Être suprême qui » a placé dans les mets cette faveur indépen- » dante de l'art , pour inviter les hommes à se » nourrir ? Pourquoi ne voudroit-on pas que » ce soit la même main qui ait attaché à l'exer-
cice